



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL ÉQUIFUN DÉP 54 - 55 - 57 - 88

LUDRES – LE VENDREDI 27 MAI 2022

Le règlement du Championnat Territorial a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2022 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

Participation des cavaliers

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2022 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.**

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2022, engagés par **un club de 54, 55, 57 ou 88 ou domiciliés dans l'un de ces 4 départements** (adresse figurant sur la licence et déclaration de participation) seront pris en compte pour le titre de Champion Territorial.
(les cavaliers engagés par un club hors territoire mais ayant leur domicile sur celui-ci devront le justifier en présentant leur licence au Comité d'organisation. L'adresse sur la licence devra obligatoirement être située dans un des 4 départements concernés).

Engagements

Engagements SIF par Internet.

Engagements sur le terrain : oui (hors Championnat)

Participation au Championnat territorial

Dans chaque Championnat, un cavalier peut s'engager avec plusieurs équidés, mais il doit IMPÉRATIVEMENT déclarer celui avec lequel il court ce championnat.

Déclaration à faire de préférence en amont à l'adresse mail leclub@etrierdelorraine.com

Au cas où la déclaration n'aurait pas été faite dans les conditions citées ci-dessus, elle devra néanmoins se faire au plus tard AVANT le début de l'épreuve.

Les concurrents non déclarés ne participent pas au classement du Championnat.

Un même COUPLE cavalier/équidé ne peut participer qu'à un seul championnat.

NB : Un couple cavalier/équidé engagé qu'une seule fois n'a pas besoin de faire de déclaration, sa participation est automatique.

Les cavaliers engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne **participent pas au classement du Championnat.**

Remise des prix

Epreuves

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 4 partants selon le règlement général FFE- art 5 11 A).

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1^{er} et plaque, flot pour les suivants)

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL ÉQUIFUN DÉP 54 - 55 - 57 - 88

LUDRES – LE VENDREDI 27 MAI 2022

Championnat

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de participants « Championnat » dans l'épreuve (1 classé pour 4 participants « championnat »).

Les concurrents classés de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix avec un **maximum** de **8** classés (coupe, plaque, flot, cadeaux).

Ils se présentent à pieds.

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation ou en tenue club**.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer les remises de prix soit à la fin de chaque épreuve, soit par demi-journée.

Identifications et vaccinations

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours.

Déroulement des épreuves

Chaque Championnat se court sur 1 seule épreuve.

Le classement du Championnat correspond au classement de l'épreuve duquel sont retirés les couples non déclarés dans ce Championnat.

En cas de concurrents ex-aequo pour les places sur le podium, le cavalier le plus jeune se verra récompensé.

Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur une épreuve ne peuvent plus participer au classement du Championnat.

Conditions spécifiques

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours. **Le casque aux normes en vigueur est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval**. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr